

COMMUNIQUE DE PRESSE

Arrêté d'imposition 2020 : Sauver l'autonomie communale

Rolle, le 19 novembre 2019

Le Conseil communal de Rolle a refusé une hausse d'impôts de 4 points (6,5%) lors de sa séance du 19 novembre 2019. Le PLR de Rolle a été l'instrument de ce refus.

La majorité du Conseil communal a ainsi considéré que l'augmentation des impôts de 4 points ne résout rien pour notre commune qui fait face à des difficultés financières imposées par la lourdeur insupportable de la facture sociale mise à sa charge. Pour les contribuables, cette hausse serait en fait de 5,5 points (puisque le canton majore l'impôt cantonal de 1,5 points dans le cadre de la reprise de l'AVASAD, une bascule négociée avec les associations de communes).

Le préavis Municipal ne se réfère pas au rapport de la Cours des comptes du canton de Vaud qui critique la gestion de la péréquation par le Conseil d'Etat. Le PLR de Rolle le déplore vivement. La commission des finances a soigneusement étudié ce préavis Municipal et y voit des lacunes importantes. Les tableaux présentés se réfèrent aux taux d'impositions 2018 et pas 2019 ; les comparaisons avec d'autres communes sont arbitraires et ne tiennent pas compte des études effectuées par des membres de la commission des finances ces derniers mois, alors que la Municipalité a présenté ces travaux à la Copar et au Conseil d'Etat. L'impact des investissements effectués pendant les deux dernières législatures sur le taux d'imposition proposé n'est pas présenté. En fait on ne trouve aucun argument pour justifier une hausse de 4 pts plutôt que 2 pts ou 7 pts ou encore 14 pts.

Par ailleurs comme le met en évidence la commission des finances les « aides » du canton au titre de la compensation de la RFFA, deviennent une charge ! Si Rolle reçoit 2,1 millions, le canton lui en demandera 2,2 millions. La Municipalité de Saint-Prex a déjà informé le Conseil d'Etat de son refus de recevoir une telle « aide ». Le préavis de la Municipalité de Rolle pose le diagnostic, mais n'indique pas quelle réaction la Municipalité prévoit à ce sujet.

Quelle que soit l'augmentation d'impôt, si elle est inférieure à 14 points, Rolle devra demander une hausse de son plafond d'endettement. Cette hausse serait nécessaire pour couvrir les factures cantonales relatives à la facture sociale, ou dit plus simplement une créance du canton. Une hausse du plafond d'endettement doit être approuvée par le Conseil communal puis validée par le Conseil d'Etat qui garantit ainsi qu'une telle augmentation est supportable pour la Commune. Le PLR de Rolle attend du Conseil d'Etat qu'il se récuse sur cette demande et qu'il dévolue cette responsabilité à un organisme qui ne soit pas impliqué dans les flux financiers entre la Commune de Rolle et le Canton. Michel Deruaz, Chef de groupe PLR interroge : « Peut-on décemment demander au principal créancier de notre commune de jouer son rôle de garde-fou ? »

L'absence de vision politique de la Municipalité a donc conduit le PLR à déposer un amendement visant à ce que le taux d'imposition 2020 revienne au niveau de 2019.

Et sans préjudice de la situation à venir.

Contacts :

Christian Hay, Président du PLR de Rolle, Tél. 076 369 10 54, Courriel : christian@hay.ch

Michel Deruaz, Chef de groupe PLR de Rolle, Tél. 079 440 62 41, Courriel : mderuaz@bluewin.ch